



Résiliation Caution solidaire

Par **Mariaselli**, le **08/11/2010** à **16:22**

Bonjour

Par correction, Mon mari s'est porté caution solidaire sur un magasin et une location d'appartement de son ex compagne pour ne pas la laisser dans les problèmes après leur rupture (montant total 25000 euros). Aujourd'hui, quand elle a appris qu'il s'est remarié (avec moi donc), elle le menace en lui disant qu'elle le tient par le bout du nez et qu'au moindre faux mouvement, elle jette l'éponge. cette situation envenime notre couple et je souhaiterai savoir s'il y a une solution ou un moyen de résilier cette caution? Cela fait un an et demi qu'il paie la moitié du loyer (à savoir 256 euros par mois) sous prétexte que le magasin ne marche pas et qu'elle ne peut plus payer seule le loyer.

Votre réponse nous serait d'une aide précieuse.

Ce dont je vous remercie.

Bien à vous

Maria

Par **Domil**, le **08/11/2010** à **16:28**

Il faut examiner les engagements de caution pour voir

- s'ils sont valides
- s'il y a possibilité de se désengager

Mais si les engagements de caution sont valides, s'il est possible de résilier, ça ne prendra effet qu'au prochain renouvellement du bail.

Par **Mariaselli**, le **08/11/2010** à **17:55**

Merci beaucoup Domil pour cet éclaircissement !!!!

Bonne soirée !!!